

# TRIANGLE DE PRÉ-SIGNALISATION

- HOMOLOGATION R27 DES NATIONS UNIES

- GARANTIE TENUE AU VENT PAR UTAC CERAM (60 Km/H) PV N° 17/02020



Produit testé par CERAM selon cahier des charges CERAM en 04/2017  
Stabilité au vent (60 km/h)

Notre triangle répond aux exigences de la Réglementation 27 des Nations Unies

*"... le triangle est soumis pendant 3 minutes à un vent qui exerce une pression dynamique de 180 Pa (60 km/h environ dans les conditions normales) parallèlement à la surface d'appui, dans la direction reconnue comme étant la plus défavorable pour la stabilité. Le triangle ne doit ni se renverser, ni se déplacer. Cependant, de légers déplacements des points de contact avec le revêtement, ne dépassant pas 5 cm, sont admis."*

## Dimensions de l'étui

Longueur : 42,40 cm  
Profondeur : 3,00 cm  
Hauteur : 4,00 cm  
Poids : 512 g

## Dans quelles circonstances doit-on utiliser le triangle ?

Immobilisation du véhicule (accrochage, crevaison, panne ...) dans un virage ou juste après, en haut d'une côte ou juste après, ... Le triangle peut être utilisé de jour, de nuit, par temps de pluie, de brouillard, de neige, mauvaise visibilité. C'est un moyen efficace de prévenir les automobilistes qui arrivent et d'éviter ainsi une collision.

**Rappel :** Le triangle est obligatoire dans le véhicule et doit être utilisé si le véhicule est immobilisé sur la chaussée mais ne l'est pas lorsque le véhicule est immobilisé sur la bande d'arrêt d'urgence (BAU), qui ne fait pas partie de la chaussée.

**Article L-230-2 : L'employeur a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs.**

**Décret N°2008-754 du 30 JUILLET 2008 publié le 1er Août au Journal officiel : Les conducteurs de tout véhicule en circulation devront désormais disposer d'un gilet de sécurité et d'un triangle de pré-signalisation.**